



**CONVENTION SUR LA
DIVERSITÉ BIOLOGIQUE**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/SBSTTA/2/1/Rév.1
Le 15 août 1996

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR
DES AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET
TECHNOLOGIQUES**

Deuxième réunion

Montréal, du 2 au 6 septembre 1996

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la réunion.
2. Questions d'organisation :
 - 2.1 Élection du Bureau;
 - 2.2 Adoption de l'ordre du jour;
 - 2.3 Organisation des travaux.
3. Questions sur lesquelles l'Ordre subsidiaire doit donner son avis avant la troisième réunion de la Conférence des Parties :
 - 3.1 Évaluation de la diversité biologique et établissement des méthodes d'évaluation futures
 - 3.1.1 Revue de l'évaluation de la diversité biologique effectuée en 1995 et des méthodes établies pour les évaluation futures, ainsi que des données minimales normalisées exigées, le cas échéant, aux fins d'application, conformément aux priorités et aux programmes nationaux.
 - 3.2 Identification, surveillance et évaluation des éléments constitutifs de la diversité biologique et des processus qui ont un impact défavorable sur ces éléments
 - 3.2.1 Autres moyens par lesquels la Conférence des Parties pourrait commencer le processus d'identification, de surveillance et d'évaluation des éléments constitutifs de la diversité biologique, ainsi que des processus et catégories d'activités qui ont ou

/...

sont susceptibles d'avoir un impact défavorable important sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, conformément à l'article 7.

- 3.3 Revue et promotion des indicateurs de la diversité biologique
 - 3.3.1 Revue et promotion des indicateurs de la diversité biologique devant servir à étudier l'efficacité des mesures prises conformément aux dispositions de la Convention.
- 3.4 Approche pratiques à l'accroissement des compétences en taxinomie
 - 3.4.1 Tenir compte de l'avis de la Conférence des Parties sur les moyens à mettre en oeuvre pour pallier au manque actuel de taxinomistes, compte tenu des initiatives en place et en ayant soin d'adopter une direction plus pratique de la taxinomie reliée à la prospection biologique et à la recherche écologique sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et de ses éléments constitutifs.
- 3.5 Moyens de promouvoir le transfert et la mise au point des technologies, y compris la biotechnologie, et de les rendre plus accessibles
 - 3.5.1 Identification de bonnes technologies, y compris la biotechnologie, et description des moyens de promouvoir le transfert et la mise au point de ces technologies, de les rendre plus accessibles, ainsi que du rôle du mécanisme de centre d'échange.
- 3.6 Connaissances, innovations et pratiques des communautés autochtones et locales
 - 3.6.1 Moyens d'identifier et de préserver les connaissances, les innovations et les pratiques des communautés autochtones et locales qui incarnent des modes de vie traditionnels et de les compenser grâce à un partage équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces connaissances, innovations et pratiques, et ce, conformément à l'article 8(j) de la Convention sur la diversité biologique.
- 3.7 Accroissement des compétences en matière de prévention des risques biotechnologiques
 - 3.7.1 Accroissement des compétences reliées à la manipulation et à l'utilisation sécuritaires des organismes vivants modifiés produits par la biotechnologie qui pourraient avoir des effets défavorables sur la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses éléments constitutifs.
- 3.8 Le rôle du mécanisme de centre d'échange dans la promotion de la coopération technique et scientifique.
 - 3.8.1 Rôle que le mécanisme de centre d'échange peut jouer pour faciliter et encourager la coopération technique et scientifique en matière de recherche et développement concernant la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses éléments constitutifs.

- 3.9 Diversité biologique agricole
 - 3.9.1 Les aspects scientifiques, techniques et technologiques de la conservation de la diversité biologique agricole et de l'utilisation durable de ses éléments constitutifs.
- 3.10 Diversité biologique terrestre
 - 3.10.1 Les aspects scientifiques, techniques et technologiques du futur Programme de travail sur la diversité biologique terrestre, à la lumière des délibérations de la troisième séance de la Commission sur le développement durable qui a eu lieu en 1995.
- 3.11 Valeur économique de la diversité biologique
 - 3.11.1 Avis scientifiques, techniques et technologiques sur l'évaluation économique de la diversité biologique et de ses éléments constitutifs, particulièrement en rapport avec l'accès aux ressources génétiques.
- 3.12 Diversité biologique côtière et marine
 - 3.12.1 Aspects scientifiques, techniques et technologiques de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique côtière et marine.
 - 3.12.2 Bioprospection des ressources génétiques des grands fonds marins.
- 4. Revue du mode de fonctionnement de l'Organe subsidiaire.
- 5. Revue du programme de travail à moyen terme de l'Organe subsidiaire, 1995-1997.
- 6. Projet d'ordre du jour provisoire de la troisième réunion de l'Organe subsidiaire.
- 7. Date et lieu de la troisième réunion .
- 8. Questions diverses.
- 9. Adoption du rapport.
- 10. Clôture de la réunion.